

Direction départementale des Finances publiques du Jura

Lons le Saunier, le 24 août 2021

CAMPAGNE 2021 DES AVIS DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Pour dialoguer avec la DGFIP en toute sécurité, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique et obtenir des renseignements via :

- le site www.impots.gouv.fr : accès à tous les services en ligne (payer, signaler des changements de situation, corriger des erreurs, etc) ainsi qu'à la messagerie numérisée accessible depuis l'espace particulier (pour poser des questions ou prendre un rendez-vous) ;
- un numéro national (appel non surtaxé) : **0 809 401 401**.

Les centres des Finances publiques du Jura sont ouverts au public selon les horaires habituels (dans le respect des règles sanitaires en vigueur), soit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-12h30	Accès libre et sur RDV	Accès libre et sur RDV		Accès libre et sur RDV	Accès libre et sur RDV à Lons le Saunier et Dole, fermé à St Claude
13h30-16h	Sur RDV exclusivement	Sur RDV exclusivement		Sur RDV exclusivement	

Afin de nous protéger tous ensemble et de freiner la propagation du virus, nous vous invitons à continuer à privilégier les contacts à distance. Nos services se sont organisés pour vous répondre de manière efficace. Les agents répondent à toutes vos questions au 0809 401 401 (appel non surtaxé) et la messagerie vous permet de saisir votre service par courriel si vous le souhaitez.

Ainsi, au cours de la campagne de déclaration des revenus 2020, la DGFIP a reçu au niveau national **5 millions d'appels** et **3 millions de courriels**.

Les 16 **Espaces France Services** du Jura s'associent au réseau des finances publiques pour permettre aux particuliers qui le souhaitent d'obtenir des renseignements sur les démarches fiscales courantes ou d'être accompagnés dans l'accomplissement de leurs démarches en ligne.

De plus, vous pouvez payer vos impôts en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire auprès de 56 buralistes agréés dans le Jura.

LA MODERNISATION DES AVIS DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Les avis des impôts des particuliers évoluent pour faciliter leur lisibilité.

Ainsi, les avis 2021 auront tous les mêmes cadres d'information ainsi qu'un code couleur par type d'avis :

- impôt sur les revenus - 
- taxes foncières - 
- taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel - 

LES AVIS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

Trois situations peuvent se rencontrer :

- **l'utilisateur n'a rien à payer**
- **l'utilisateur bénéficie d'un remboursement.** Le remboursement a été effectué par les services de la DGFIP soit le 26 juillet, soit le 6 août 2021 par virement sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale.
- **l'utilisateur a un montant à payer.**
 - Si le montant dû est inférieur à 300€, il sera prélevé le 27 septembre 2021
 - Si le montant dû est supérieur à 300€, il sera prélevé en 4 fois les 27 septembre, 25 octobre, 25 novembre et 27 décembre 2021. Sur demande expresse de l'utilisateur, le règlement pourra s'effectuer en un seul prélèvement.

LES AVIS D'IMPÔTS LOCAUX (TAXE D'HABITATION ET TAXE FONCIERE)

Pour toute somme supérieure à 300€, le paiement doit avoir lieu de manière dématérialisée. Le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel est à privilégier. L'adhésion est possible depuis le site impots.gouv.fr ou auprès de votre centre de contact.

LES SERVICES AUX USAGERS

Les services en ligne s'enrichissent chaque année au bénéfice des contribuables.

Un nouveau service est proposé dès le mois d'août 2021 dans l'espace personnel des particuliers : « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Ce nouvel onglet permet aux usagers de consulter les informations concernant leurs biens immobiliers.